

NOTRE-DAME DE LA MERCI

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

La fermeture des établissements scolaires perdurera vraisemblablement au moins jusqu'au 4 mai. Vous trouverez ci-dessous quelques réponses aux questions que vous vous posez et nous restons à votre écoute par mail pour tout suivi personnalisé. Parents, élèves et professeurs sont soumis à une forte tension et le travail à domicile ne doit pas ajouter un stress supplémentaire : l'enjeu est de permettre aux élèves de rester mobilisés sur plusieurs semaines et de faciliter la reprise.

1. EMPLOI DU TEMPS : l'emploi du temps hebdomadaire reste la référence pour organiser le travail. Les élèves reçoivent par Ecole directe ou d'autres vecteurs privilégiés par leurs professeurs le travail à faire : pour ne pas être dépassé, le lycée doit veiller à la régularité de ce travail personnel. Toutefois, les professeurs veilleront à ne pas surcharger les élèves et des allègements d'emploi du temps sont recommandés pour ne pas les décourager.

2. CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE : Les professeurs, dans la mesure de leurs possibilités et de leur situation personnelle, transmettent à leurs élèves les documents utiles à l'avancée des programmes ainsi que les exercices à faire. Ces activités doivent être plus courtes et moins complexes que celles effectuées en classe. Ils doivent autant que possible veiller à interagir avec les élèves et être disponibles sur des plages déterminées pour répondre aux questions des élèves. Ils peuvent, s'ils le jugent utile, donner aux élèves la planification du travail à l'avance.

3. EVALUATIONS :

- **Les évaluations ne peuvent être que formatives** → L'objectif n'est pas d'évaluer comme en classe mais d'aider les élèves à identifier leurs erreurs et leurs réussites par des appréciations explicites. L'évaluation peut donc se limiter à des appréciations.
- **L'auto-évaluation est encouragée** → Les professeurs veilleront à donner aux élèves des outils de correction pour permettre cette auto-évaluation. Ils peuvent proposer un échange de copies entre élèves, l'envoi d'une copie satisfaisante à la classe...
- **La notation éventuelle des exercices et devoirs envoyés est indicative** → Les moyennes du semestre 2 n'incluront pas les notes obtenues dans ces conditions inégales de travail à domicile. Un dialogue entre élèves et professeur permettra une transparence propice à l'apprentissage de l'autonomie, de l'honnêteté et de l'auto-évaluation des acquis et des progrès.
- **L'investissement régulier des élèves sera valorisé, en conseil de classe** → Avant les vacances de printemps, les professeurs d'une même classe feront ensemble le point sur l'investissement des élèves durant cette période de confinement. Cette valorisation pourra prendre la forme d'une note sur 20 qui sera incluse dans la moyenne du second semestre (une note générale ou une note par discipline). Toutefois, les professeurs s'attacheront à l'équité de traitement en pensant aux élèves en difficultés, à ceux pour qui l'accès aux ressources est plus compliqué et aux différents degrés d'autonomie.

4. TERMINALE : les conseils de classe de Terminale pour harmoniser les avis des professeurs sur les fiches Avenir de Parcoursup se sont tenus grâce à différents outils numériques. Les élèves ont jusqu'au jeudi 2 avril pour confirmer chacun de leurs vœux. La fiche Avenir ne sera consultable par l'élève qu'au moment des résultats d'admission à partir du mardi 19 mai. Mme Fournier Montgieux reste à la disposition des élèves de Terminale pour toute question relative à Parcoursup.

5. PREMIERE : Les devoirs communs de Français prévus les mercredis 25 mars et 1er avril (selon les classes) se tiendront tous le mercredi 25 mars. Les élèves feront parvenir leur devoir à leur professeur selon le format indiqué par chacun d'eux. Si un élève ne peut pas faire ce devoir le jour prévu, pour des raisons techniques ou de santé, il peut décaler son travail en prévenant son professeur. La notation éventuelle de ce devoir répond aux recommandations présentées au paragraphe 3.

6. SECONDE : les élèves et leur famille doivent renvoyer par mail la fiche de vœu d'orientation à Mme Jeannin (jeannin@lamerici.com), assistante de la direction pédagogique. Cette fiche est téléchargeable sur le site internet du lycée, rubrique « téléchargements ». Mme Fournier Montgieux est joignable par mail pour répondre à toute question à propos de l'orientation en fin de Seconde : si des familles souhaitent un rendez-vous téléphonique, elles peuvent indiquer un numéro dans leur mail pour être contactées rapidement.

7. DOSSIERS DE REINSCRIPTION SECONDE et PREMIERE : les dossiers de réinscription ne seront rapportés par les élèves, à l'accueil, qu'à la réouverture du lycée : ils ne doivent pas être envoyés par mail du fait du chèque de frais de réinscription ni par voie postale par crainte de perte. En cas de décision d'orientation dans une filière non proposée par le lycée ND de La Merci, les frais d'inscription seront remboursés.

« Chaque élève au cours de ses années lycée à Notre-Dame de La Merci prend peu à peu conscience de la responsabilité qu'il a dans sa propre vie, tant sur le plan personnel que vis-à-vis des autres. »

Cette introduction de notre projet d'établissement trouve aujourd'hui tout son sens : que cette douloureuse période permette à chaque élève de devenir libre et responsable pour être acteur de la société de demain ! Soyez certains de notre attention à chacun et, sur le chemin qui nous mène vers Pâques, de notre confiante espérance.